



WORKING GROUP THE YOUNG LAW & LITERATURE RESEARCHERS

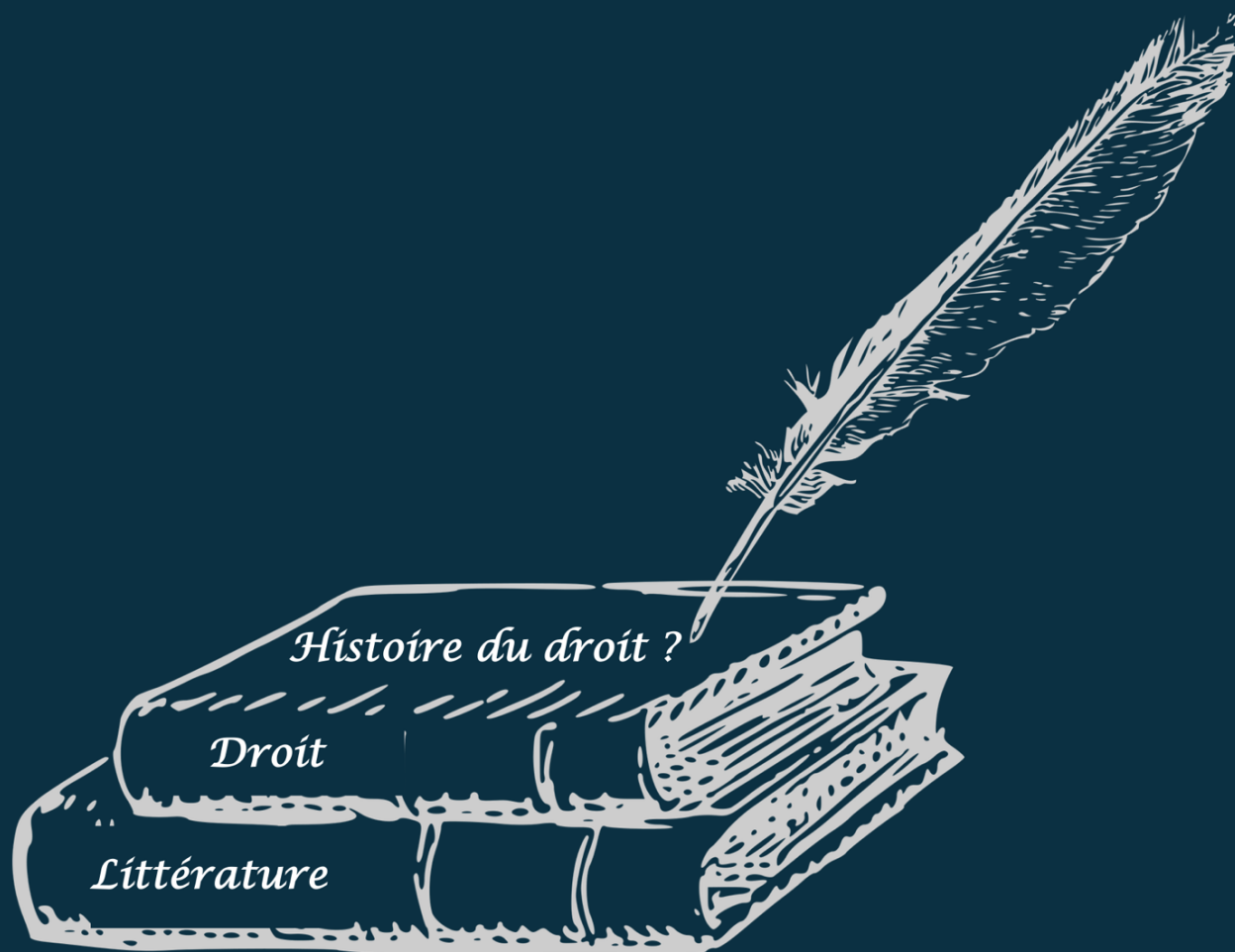
Le mouvement Droit & Littérature : à la découverte d'un domaine de
recherche aux mille facettes – 1er cycle de webconférence – Automne 2025

3e webconférence :

Nouvelles approches méthodologiques des études Droit et Littérature

Conférencière : Ophélie COLOMB

Docteure en droit, Chercheuse associée à l'Institut de recherche Montesquieu (France)



Jeudi, 4 décembre 2025, de 17h15 à 18h15



Lien : <https://unine.webex.com/unine-fr/j.php?MTID=md959206cb677a2ef5fbccc9bc747e4fa>



Modération : Camille LOUSCH (Université de Neuchâtel, Suisse)



Que peuvent les études juridico-littéraires pour l'histoire du droit ? L'histoire du droit peut-elle s'écrire et se faire à partir d'autres sources textuelles que celles proprement juridiques ?

Résumé : « L'acculturation des études « droit et littérature » en histoire du droit est récente, bien que les chercheurs et les chercheuses s'intéressent depuis longtemps à la littérature pour nourrir leurs travaux et leurs connaissances des droits du passé. Cette acculturation pose des questions épistémologiques fondamentales : l'histoire du droit peut-elle s'écrire et se faire à partir d'autres sources textuelles que celles proprement juridiques ? L'enjeu d'une telle démarche est d'éviter l'écueil d'illusoires équivalences entre le droit et la littérature pour montrer, dans une dimension historico-juridique, ce que la source juridique peut nous apprendre sur la création littéraire et réciproquement. Mais pas seulement. Il s'agit également de démontrer que cette conjugaison de sources de nature différente tend à façonner un savoir, des connaissances ou encore un récit de l'histoire du droit et de l'œuvre littéraire que l'on peut qualifier de *sui generis*. Une lecture (en) historienne du droit de *Souvenirs de la cour d'assises* (1913) d'André Gide nous a permis de mettre en évidence ce postulat, et ce, à travers l'exploration d'une relation transtextuelle entre des archives littéraires et judiciaires ciblées. À partir de cette transtextualité, de nouvelles perspectives méthodologiques semblent émerger afin de nourrir les études « droit et littérature » mais aussi l'histoire du droit telle qu'elle s'écrit et se fait aujourd'hui »

O. COLOMB, « Faire et écrire l'histoire du droit à partir de sources juridiques et littéraires. Quelles perspectives méthodologiques pour une recherche interdisciplinaire ? », *Amplitude du droit* [En ligne], 4 | 2025, 20 janvier 2025, (disponible sous : <https://amplitude-droit.pergola-publications.fr/index.php?id=782>)

 **La conférence sera suivie d'un moment d'échanges avec le public présent en ligne.**

 **Contact : Camille Loutsch (camille.loutsch@unine.ch)**

